

# CONTRIBUTIONS CULTURES MARAÎCHÈRES



## Projet pour la promotion des ventes des légumes bio

Decembre 2023

En plus du budget normal de Bio Suisse, il y a depuis 2013 un projet pour la promotion des ventes des légumes bio en collaboration avec l'Union maraîchère suisse (UMS).

Le but est d'encourager encore plus l'écoulement des légumes bio avec des activités et des promotions.

### Financement de 2013 à 2021

Pendant 9 ans, les projets de promotions des ventes des associations de maraîchers bio ont été soutenus financièrement avec un montant d'environ 150'000 francs par an. Les associations ne voulaient plus assumer seules le financement parce que tous les producteurs de légumes bio profitent de la promotion des ventes. Il a donc été nécessaire de trouver un nouveau modèle de financement.

### Financement à partir de 2022

Conformément à la décision de l'Assemblée des délégués de Bio Suisse du 12 juin 2020<sup>1</sup>, des contributions affectées à des objectifs précis sont versées par tous les producteurs-trices Bourgeon pour la promotion des ventes des légumes bio Bourgeon suisses. Des informations détaillées se trouvent au point 1.3.3 du Règlement des contributions de Bio Suisse.

Les dépenses pour le marketing dédié spécifiquement aux légumes Bourgeon doivent augmenter la part de marché des légumes bio à l'aide d'activités de marketing prévues pour acquérir des (nouveaux) consommateurs-trices.

Le commerce de gros continuera à contribuer au projet de promotion des ventes de légumes bio.

Contributions en Fr.	2023	2024
Contributions pour les cultures maraîchères	<b>75'000</b>	<b>85'000</b>
Contributions du commerce de gros	70'000	50'000
Contribution de fonds légumes bio (UMS)	0	55'000
Contribution de l'OFAG (max. 50 %)	145'000	190'000
<b>Total du budget du projet «Promotion des ventes des légumes bio»</b>	<b>290'000</b>	<b>380'000</b>

<b>Budget de Bio Suisse pour la promotion des ventes de légumes<sup>2</sup></b>	<b>55'000</b>	<b>64'800</b>
---	---------------	---------------

### Activités prévues pour 2024

- Dégustations dans le commerce de détail
- Promotions dans les POS
- Promotions dans les shops en ligne
- Formations et visites de cultures

**Planification**

Le Comité de Bio Suisse décide conformément au Règlement des contributions et sur demande du secrétariat et des représentant-e-s des producteurs-trices pour quels projets les contributions pour les cultures maraîchères sont utilisées. Les propositions pour l'orientation des activités dans le cadre du Projet pour la promotion des ventes des légumes bio sont élaborées par la commission de pilotage du projet. La commission de pilotage est constituée actuellement de 2 représentant-e-s des fédérations Bio Suisse & UMS, de 2 représentant-e-s des producteurs-trices et de 3 représentant-e-s du commerce de gros.

**Informations supplémentaires**

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez vous adresser à:

Matthias Meyer, Junior Product manager Légumes, 061 204 66 70, [matthias.meyer@bio-suisse.ch](mailto:matthias.meyer@bio-suisse.ch)

Informations supplémentaires au sujet des contributions de Bio Suisse pour les cultures maraîchères: [Règlement des contributions de Bio Suisse](#)

---

<sup>1</sup> [Votes par correspondance du 12.06.2020](#)

<sup>2</sup> Selon le budget ordinaire de Bio Suisse pour le secteur des légumes adopté par l'Assemblée des délégués. Ce budget n'a rien à voir avec le Projet pour la promotion des ventes des légumes bio, mais les dépenses de Bio Suisse sont harmonisées avec ce projet.